

Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher

Pour un ramassage organisé du PET et autres matières

Rapport-préavis No 12-2007

Renens, le 2 février 2007/AP/md

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 9 novembre dernier, Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'organiser une récolte des emballages PET sur le même modèle que les déchets verts ou alors d'étudier l'opportunité de containers géants à travers la ville. Le postulat était accompagné d'un voeu demandant de procéder au ramassage bimensuel du papier.

La problématique de la gestion des déchets fait partie des préoccupations de la Municipalité. Le taux de recyclage à Renens, actuellement en dessous de la moyenne cantonale, peut en effet encore être amélioré. Pour y parvenir, elle envisage l'engagement d'un responsable environnemental en entreprise, question qui fera prochainement l'objet d'un préavis.

En ce qui concerne la problématique du PET en particulier, sa collecte se fait par l'intermédiaire de PET-Recycling Schweiz Association. Fondée en 1990, elle est chargée depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB) de la collecte de bouteilles en PET. Pour ce faire, elle met à disposition un réseau de collectes de bouteilles en PET recouvrant toute la Suisse. Le taux de valorisation, fixé de manière arbitraire par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) se monte à 75%. En l'espace de quinze ans, PET-Recycling a réussi à amener le taux de recyclage à 78%.

Le financement se fait par la perception d'une contribution de recyclage anticipée (CRA) uniquement sur les bouteilles en PET à usage unique, sans consigne. Ces fonds sont consacrés au tri, au transport, à l'administration, aux conteneurs de collectes et à la communication.

Un ramassage de PET organisé sur le même mode que celui du papier et du verre est fortement déconseillé par PET-Recycling. Ce service serait beaucoup trop cher pour les communes, et donc pour les contribuables (env. Fr. 70'000.-- par an pour Renens) alors que la loi exige que ces prestations doivent être financées par le commerce. Ainsi que le précise l'OEB, la responsabilité de la collecte du PET incombe exclusivement à ceux qui proposent des boissons dans les bouteilles de cette matière. En plus de la base légale, PET-Recycling Schweiz invoque d'autres raisons pour déconseiller aux communes d'entretenir des points de collecte PET non surveillés.

L'expérience démontre que de tels points sont souvent utilisés comme poubelles sauvages, ce qui engendre un surcoût pour le tri des containers PET et le nettoyage d'autres déchets déposés dont l'élimination est parfois soumise à une taxe. Le réseau de collecte actuel décharge les pouvoirs publics de cette tâche et ne serait pas en mesure de dédommager correctement les villes.

Pour ces raisons, la Direction Environnement et Maintenance n'envisage pas de mettre sur pied une récolte en tournée spécifique du PET.

Le consommateur suisse dispose de plus de 42'000 containers de collecte PET pour rapporter ses bouteilles. Le transport des bouteilles collectées emprunte les moyens logistiques du commerce de gros et de détail. En d'autres termes, les bouteilles en PET font l'aller et le retour dans les mêmes camions, ceci garantissant une exploitation efficace des véhicules de livraison et une réduction de la consommation de carburant.

A Renens, également, l'ensemble des magasins propose des poubelles spécifiques, de plus la déchèterie de Bussigny, qui est un site surveillé, met à disposition des conteneurs de récolte de PET (13,5 tonnes en 2006) et celle de Malley accueillera également ce produit.

Ce qui est décisif en revanche pour améliorer la collecte de PET, c'est l'information et la sensibilisation au tri en indiquant clairement où la population peut rapporter le PET. C'est dans cette voie que la Direction Environnement et Maintenance compte intensifier ses efforts par des supports tels que tous-ménages, stands d'information, site Internet, calendrier officiel de ramassage et relations étroites avec les communes voisines pour un message commun. De plus, lors de manifestations organisées par les services de la Ville, un tri sélectif est mis en place.

Pour la collecte des piles, de l'alu ou des huiles, là aussi chaque déchet a une filière de collecte, de valorisation et de financement en place. Des prototypes de grands containers multiusages sont expérimentés par exemple à Lausanne. Cette expérience sera suivie par nos services.

Une étude détaillée sur la gestion des déchets en Ville de Renens est sur le point d'aboutir. Elle servira de base de réflexion et accompagnera le préavis à déposer en cours du premier semestre 2007 pour l'engagement d'un responsable environnemental en entreprise. Elle traite de chaque déchet, de son mode de récupération et de valorisation actuel et futur, et détermine les améliorations et études à initier pour aboutir à des propositions concrètes.

Le vœu exprimé pour un dédoublement du ramassage du papier-cartons a été exaucé dès le 1^{er} janvier 2007 où les 2^{èmes} mercredis et jeudis du mois sont consacrés à cette nouvelle offre. De plus, la Municipalité a signé un contrat cadre avec une entreprise de récupération du papier qui rémunérera la récolte à un minimum de Fr. 20.-- la tonne.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le rapport-préavis No 12-2007 de la Municipalité du 2 février 2007,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de prendre acte du rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher intitulé "Pour un ramassage organisé du PET et autres matières".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz